CHARTE DE CONFIANCE

Acteurs des SCoT et du Commerce

Amiens - 15 juin 2018

FÉDÉRATION DES SCoT

Conseil du Commerce de France | CDCF

fcd

ALLIANCE DU COMMERCE
AMBITIONS POUR UN COMMERCE INNOVANT

FCA
FÉDÉRATION DU COMMERCE COOPÉRATIF ET ASSOCIÉ

PROCOS
FÉDÉRATION POUR L'URBANISME ET LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE SPÉCIALISÉ

cncc
CONSEIL NATIONAL DES CENTRES COMMERCIAUX

LES CHIFFRES CLÉS

850 000

850 000 entreprises dans le domaine du commerce en France, soit 1/5 des entreprises

150

150 nouvelles entreprises se créent dans le commerce chaque jour

1 434

1 434 milliards de chiffre d'affaires et 195,5 milliards (soit 10,2%) de la valeur ajoutée de l'économie française[1]

3,5

3,5 millions d'emplois, dont 1,8 millions dans le commerce de détail

81

Les ventes en ligne ont dépassé 81 milliards d'euros en 2017 (+14% / 2016)[2]

43%

Les parts de marché des ventes en ligne sont de 43 % pour les produits culturels, 27 % pour les textiles de maison, 22 % pour la high-tech, 17 % pour l'électro-ménager, 16 % pour l'habillement et 5 % pour le drive[3]

10,8%

Depuis 2010, la vacance commerciale connaît une hausse régulière sur l'ensemble du territoire, tant en périphérie des villes que dans leurs centres : 10,8% en 2017 dans les centres commerciaux et 8,5% en pieds d'immeuble (Source : CODATA)

13%

En 2016, l'ensemble du commerce (et pas uniquement les commerces de plus de 1 000 m² de surface de vente soumis à une autorisation d'exploitation commerciale) a représenté 13% des surfaces plancher autorisées dans le cadre d'un permis de construire[4]

8,4%

En 2017, la vacance des logements s'établit à 8,4% du parc , soit 3 millions de logements inoccupés[5]

469

469 SCoT, dont 340 approuvés ou arrêtés, qui couvrent 93% de la population, 80% des communes et 70 % du territoire

65%

65% des SCoT approuvés ont un document individuel consacré à l'aménagement commercial (DAC ou DAAC)

---

[1] Insee - Comptes commerciaux de la Nation : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2884846?sommaire=2894230 page11
[2] FEVAD - Chiffres clés du e-commerce pour 2017
[3] FEVAD - Chiffres clés du e-commerce pour 2017
[4] Ministère du développement durable : http://developpement-durable.bsocom.fr/Statistiques/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=14245).
[5] FNAIM : https://www.fnaim.fr/communiquepresse/1664/10-logements-non-occupes-le-probleme-s-aggrave-dans-les-villes-moyennes-et-petites-.htm

INTRODUCTION

« SCoT et commerce » : voici le thème phare de l'année 2018.

La prise en compte de ce sujet a débuté par des groupes de travail avec les acteurs du commerce, des séminaires. Elle s'est poursuivie avec une étude lancée par la Fédération des SCoT pour décrypter le traitement de l'urbanisme commercial dans les SCoT, revisiter les enjeux de l'urbanisme commercial, aujourd'hui et demain, et identifier les conditions d'un dialogue entre SCoT et acteurs commerciaux.

Cette étude arrive dans un contexte médiatique, juridique et institutionnel intense, à un moment particulier pour la revitalisation commerciale des villes moyennes et des bourgs centres.

Le commerce lui-même fait face à des mutations importantes : développement du e-commerce et de l'omnicanalité, modèles économiques et positions de marché chahutés, mutations sociétales et des comportements d'achat.

À l'heure de la révolution numérique, le commerce physique ne va pas disparaître, mais il est en cours de réinvention. Cela se fera au plus près des consommateurs, en lien avec l'évolution des modes de vie qui tendent à plus de proximité, de qualité et de service, dans un modèle plus durable.

Les préoccupations communes d'aménagement du territoire et de réussite des acteurs économiques nécessitent que les acteurs des SCoT et ceux du commerce s'impliquent ensemble dans une réflexion prospective permanente et la coproduction des projets de territoire et de projets urbains opérationnels.

Conscients des enjeux pour l'attractivité des territoires et la qualité de vie de ses habitants, nous avons décidé de poser, en confiance, un cadre partagé de l'aménagement commercial dans les SCoT. En effet, cet outil propose une approche transversale des politiques publiques et sa gouvernance constitue le lieu adapté pour traiter des questions commerciales dans le cadre de la réflexion globale sur toutes les fonctions de la ville et leurs évolutions (logement, logistique, commerce, transport, ...).

Cette Charte s'inscrit dans la droite ligne d'un dialogue à construire, dans les territoires, aux différents moments de la vie d'un SCoT, de son élaboration à sa mise en œuvre, mais aussi en amont de l'émergence des projets commerciaux. Elle nous permettra de nous projeter pour mieux intégrer, à l'avenir, les mutations en cours en matière de commerce et leurs incidences pour l'aménagement du territoire.

LES SIGNATAIRES

La Fédération des SCoT rassemble la majeure partie des collectivités qui élaborent et mettent en œuvre un schéma de cohérence territoriale. Dans le cadre de l'exercice de leurs missions, les porteurs de SCoT sont les garants d'un aménagement du territoire qui repose sur une organisation spatiale équilibrée, tenant compte de la diversité des fonctions (logement, transport, activités économiques, espaces naturels…) dans lequel le développement commercial se fait en cohérence avec l'armature des territoires.

Ils portent la responsabilité d'une consommation plus économe du foncier naturel et agricole pour l'habitat, les activités économiques et commerciales, en recherchant par exemple, la densification ou la requalification des espaces actuels, en mutualisant les voies d'accès, en rationalisant les espaces de parking…

Les SCoT sont un vecteur d'incitation au développement de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle et à la rationalisation des équipements publics.

Enfin, les SCoT se sont vu assigner la responsabilité de participer à la revitalisation et au renforcement des centralités en densifiant l'habitat, en concentrant les équipements et services à la population dans les centres-bourgs, en requalifiant les espaces publics et en participant au développement d'un commerce adapté aux nouveaux comportements d'achats des consommateurs qui les réclament plus proches de leurs lieux de vie.

Les Grandes Fédérations des acteurs du commerce, Conseil du Commerce de France, Fédération du Commerce et de la Distribution, PROCOS, Fédération du Commerce Coopératif et Associé, Alliance du Commerce, Conseil National des Centres Commerciaux réunissent l'ensemble de ceux qui œuvrent au développement du commerce, des porteurs de foncier à vocation commerciale aux distributeurs de toutes natures, quelle que soit la forme de leur organisation ou la taille des unités de leurs adhérents.

Elles portent les intérêts de leurs membres pour permettre la satisfaction des besoins des consommateurs en s'adaptant à leurs attentes et aspirations dans le cadre de modèles économiques durables pour les acteurs du secteur.

Elles prennent en considération les conséquences spatiales des nouveaux besoins de la population, de l'évolution des modes de distribution, ou encore les évolutions des comportements des consommateurs, afin d'adapter leurs activités à ces évolutions.

Elles partagent ces préoccupations avec l'ensemble des acteurs publics et privés, dont les structures porteuses de SCoT afin de construire les conditions d'un dialogue constructif.

Elles souhaitent participer à l'agilité des politiques d'aménagement commercial dans les territoires, notamment au sein des SCoT.

Ensemble,

ces fédérations souhaitent concourir à un aménagement du territoire qui permette **la rencontre de leurs préoccupations mutuelles** dans une logique de performance des activités économiques et d'efficacité territoriale.

Elles souhaitent poursuivre les efforts en faveur d'une prise en compte de l'environnement dans leurs préoccupations et leurs pratiques afin d'œuvrer à un monde plus durable.

Elles souhaitent enfin répondre aux attentes des consommateurs en participant à la satisfaction de leurs besoins à travers un aménagement du territoire issu de réflexions partagées.

C'est pourquoi elles se fixent les **objectifs** suivants :

- → **Mieux connaître le commerce et les territoires, partager cette connaissance**
- → **Mieux contribuer ensemble aux échanges permanents entre les acteurs impliqués dans la construction de la ville**
- → **Mieux se connaître entre elles, en créant des portes d'entrée sur les territoires et les entreprises**
- → **Mieux mûrir ensemble la question de la planification**
- → **Favoriser l'émergence de véritables projets urbains**
- → **Évaluer la mise en œuvre de ces objectifs**

LES 7 ENGAGEMENTS DE LA CHARTE DE CONFIANCE

Favoriser une collaboration le plus en amont possible, pour permettre l'appropriation des enjeux du commerce et de l'aménagement du territoire entre les élus du SCoT, les collectivités locales, les porteurs de projets commerciaux ou mixtes publics et privés, – aussi bien les enseignes que les acteurs de l'immobilier –, les acteurs de la logistique urbaine, les chambres consulaires, managers du commerce et des territoires, les associations, les consommateurs.

Renforcer nos capacités mutuelles d'observation des dynamiques d'aménagement commercial en travaillant ensemble, acteurs du commerce et des SCoT, sur les indicateurs pertinents, notamment en partageant des données utiles à une meilleure connaissance des territoires et du commerce au sens large.

Identifier les interlocuteurs des SCoT et du Commerce dans les territoires, pour leur permettre de se connaître, de dialoguer et **fixer les grands principes du dialogue entre acteurs :** la neutralité, le respect de l'intérêt général, l'impartialité, le partage, la confidentialité lorsqu'elle est demandée et la co-construction d'une politique d'aménagement commercial.

S'associer et dialoguer aux différentes phases et tout au long du travail d'élaboration de la stratégie d'aménagement commercial prévue dans le projet de territoire du SCoT : du diagnostic aux choix des orientations, des objectifs et des prescriptions, ainsi qu'en amont des projets commerciaux opérationnels et des CDAC.

Prendre en considération les mutations et les nouveaux besoins de la population dont l'élargissement des gammes et l'ultra-personnalisation, les nouveaux services (livraisons directes, e-commerce, omni-canal) l'évolution des modes de distribution, et les réflexes de rationalisation du temps du consommateur qui cherche à associer plusieurs motifs -dont le motif achat- à un même déplacement.

Œuvrer à l'agilité de la politique d'aménagement commercial dans les territoires, au sein des structures porteuses de SCoT et des documents qu'elles élaborent.

S'engager à sensibiliser nos membres à prendre en compte les 7 engagements de cette charte de confiance.

SIGNATAIRES

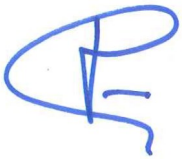

Michel Heinrich
Président de la Fédération Nationale des SCoT

William Koeberlé
Président du Conseil du Commerce de France

Jacques Creyssel
Délégué Général de la Fédération du Commerce et de la Distribution

Emmanuel Le Roch
Délégué Général de PROCOS

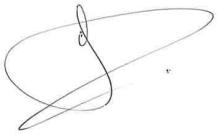

Yohann Petiot
Directeur Général de l'Alliance du Commerce

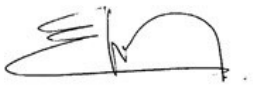

Eric Plat
Président de la Fédération du Commerce Coopératif et Associé

Gontran Thüring
Délégué Général du Conseil National des Centres Commerciaux

Fédération Nationale des SCoT
22 rue Joubert
75009 PARIS
01 40 41 84 10
www.fedescot.org

Conseil du Commerce de France
40 boulevard Malesherbes
75008 PARIS
Tel. 01 40 15 03 03
www.cdcf.com

Alliance du Commerce
13 rue la Fayette
75009 PARIS
Tel. 01 47 03 17 51
www.alliancecommerce.org

Fédération du Commerce et de la Distribution
12 rue Euler
75008 PARIS
Tel. 01 44 43 99 00
www.fcd.fr

Fédération pour l'urbanisme et le développement du commerce spécialisé
31 rue du 4 Septembre
75002 PARIS
Tel. 01 44 88 95 60
www.procos.org

Fédération du Commerce Coopératif et Associé
77 rue de Lourmel
75015 PARIS
01 44 37 02 00
www.commerce-associe.fr

Conseil National des Centres Commerciaux
3 rue de la Boétie
75008 PARIS
Tel. 01 53 43 82 60
www.cncc.com